

DÉCLARATION D'ABUJA



GOUVERNEURS AFRICAINS DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL ET DU GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE



Réunis à Abuja, au Nigeria, du 1^{er} au 3 août 2024, sous le haut patronage de son excellence le président de la République fédérale du Nigeria, M. Bola Ahmed Adekunle Tinubu, pour l'édition 2024 du Caucus africain, organisée et présidée par le ministre fédéral des Finances et ministre coordonnateur de l'Économie, M. Wale Edun, Gouverneur du Fonds monétaire international (FMI) et du Groupe de la Banque mondiale (GBM) pour la République fédérale du Nigeria, nous, Gouverneurs africains du FMI et du GBM, connus conjointement sous le nom d'institutions de Bretton Woods (IBW), avons discuté du thème « Faciliter le commerce intra-africain, catalyseur du développement durable en Afrique ».

- **Reconnaissant** l'importance du commerce intra-africain pour libérer le potentiel d'investissement, de production et de création d'emplois en Afrique ;
- Sachant toutefois que les pays africains continuent de commercer davantage avec le reste du monde qu'entre eux;
- Conscients qu'il est essentiel de lever les obstacles tarifaires et non tarifaires au commerce intra-africain (y compris, mais sans s'y limiter, la fragmentation des écosystèmes de paiement, le faible accès à l'énergie, le manque d'infrastructures, le défaut de cadres réglementaires communs cohérents, ainsi que les discordances en termes de procédures transfrontalières, de bases de données et de cartes d'identification unique) pour accroître la part de l'Afrique dans le commerce mondial et pour stimuler une croissance durable et inclusive sur le Continent;

Nous avons mis l'accent sur quatre axes essentiels pour stimuler le commerce intra-africain, à savoir : i) renforcer l'écosystème de paiement panafricain et accélérer la numérisation ; ii) améliorer l'accès, l'abordabilité et la connectivité dans le secteur de l'énergie ; iii) tirer parti des partenariats avec les banques multilatérales de développement (BMD) ; et iv) réformer l'architecture financière mondiale. En ces temps de montée des tensions géopolitiques, nous appelons les IBW à veiller à ce que leur soutien aux pays membres continue d'être guidé par les principes d'équilibre et d'impartialité, conformément à leurs propres politiques. Ces considérations sont d'autant plus importantes que les pays africains sont touchés de plein fouet par des chocs endogènes et exogènes défavorables et connaissent des besoins de financement immenses. À cette fin, nous nous engageons et nous sollicitons le soutien des IBW pour :

1- renforcer l'écosystème de paiement panafricain et accélérer la numérisation :

- a. en harmonisant les règles de négociation ainsi que les cycles de règlement et les droits d'inscription à la cote des principaux marchés boursiers et financiers d'Afrique en vue d'asseoir une collaboration réglementaire transfrontalière dans le cadre de l'écosystème de technologie financière du continent africain;
- b. en promouvant l'intégration régionale des marchés financiers et l'intercotation des valeurs mobilières de sorte à stimuler l'investissement ;
- c. en accélérant l'intégration financière dans le but de diversifier davantage la répartition des actifs entre les zones géographiques et les secteurs, tout en remédiant aux problèmes de



- liquidité qui ont constamment entravé le développement du commerce et de l'investissement en Afrique ;
- d. en adoptant rapidement le système panafricain de paiement et de règlement (PAPSS) nous demandons instamment à tous les membres de l'UA de le faire et à toutes les BMD de soutenir cette initiative en renforçant l'infrastructure de paiement et les plateformes numériques de l'Afrique dans l'optique de permettre à tous les pays de tirer profit de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf);
- e. en tirant parti de la technologie des chaînes de blocs et de l'intelligence artificielle (IA) pour améliorer l'efficacité du système de paiement et réduire le nombre d'intermédiaires ;
- f. en alignant les réglementations du système financier sur les produits technologiques, y compris la grille d'information numérique, la maîtrise des technologies numériques et les plates-formes financières numériques;
- g. en mettant en place une infrastructure des technologies de l'information et de la communication (TIC) de qualité à l'échelle continentale, ainsi que des capacités institutionnelles, techniques et humaines au sein des administrations publiques ;
- h. en encourageant les investissements du secteur privé pour renforcer les systèmes de paiement existants et explorer les mécanismes permettant des transactions transfrontalières peu coûteuses, l'interopérabilité et l'analyse des données, tout en renforçant les protocoles de sécurité contre la fraude, le blanchiment de capitaux et les cyber-vulnérabilités et en réagissant rapidement en cas d'atteinte à la sécurité;
- en intensifiant les investissements innovants dans l'infrastructure numérique pour lever les obstacles au progrès technologique et favoriser les innovations technologiques permettant de mettre en place une infrastructure de paiement efficace et des solutions de paiement robustes qui satisfassent aux normes d'efficacité, d'accessibilité, de maniabilité, de résilience et de flexibilité;

2- accélérer l'accès et la connectivité dans le secteur de l'énergie en Afrique :

- a. en élaborant une stratégie énergétique intégrée pour l'Afrique alignée sur le programme de transition énergétique de l'Union africaine, qui a pris en compte l'Agenda 2063 de l'UA, les objectifs de développement durable (ODD) et l'accord de Paris sur le changement climatique;
- b. en intensifiant l'assistance technique et le financement en vue de la mise en œuvre d'un plan d'action énergétique (PAE) quinquennal pour l'Afrique (2025-2029) ;
- c. par l'engagement des États membres à mettre en œuvre la mission 300 (M300) et à élaborer un pacte énergétique au niveau national avec le soutien du groupe de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement et de l'initiative Énergie durable pour tous des Nations unies ;
- d. en triplant les investissements dans les infrastructures de transport (tant terrestre c'est-àdire routier et ferroviaire que maritime et aérien), ainsi que dans les infrastructures



énergétiques en réseau, hors réseau et en mini-réseau (à travers le financement de projets énergétiques en aval et en milieu de chaîne dans l'ensemble du Continent, sur la base d'un mix énergétique approprié comprenant l'hydroélectricité, le gaz naturel, le nucléaire, le solaire, l'éolien et d'autres énergies renouvelables), dans le but d'atteindre l'objectif d'une énergie propre et d'un coût abordable (ODD 7) d'ici 2030, grâce à une connectivité énergétique qui s'appuie sur les quatre pools régionaux d'électricité de l'Afrique (SAPP, EAPP, WAPP et CAPP) et des systèmes stimulant des marchés compétitifs qui tirent parti d'économies d'échelle;

- e. en fournissant une assistance technique et en approfondissant le renforcement des capacités sur mesure pour aider les pays africains à rendre leur cadre réglementaire et juridique plus propice aux investissements concurrentiels du secteur privé dans le domaine de l'énergie à grande échelle et à réformer leurs services publics pour les rendre financièrement sains et efficaces;
- f. en accordant une attention suffisante aux mécanismes permettant d'assurer le volume et la qualité du financement nécessaire pour soutenir le volet « juste » de la transition vers une énergie juste ;
- g. en intégrant efficacement des mesures de résilience et d'adaptation au climat dans tous les projets de développement en Afrique afin d'atténuer les effets du changement climatique sur l'environnement et les infrastructures d'une manière qui favorise l'industrialisation durable du Continent ;

3- tirer parti des partenariats avec les BMD :

- a. en veillant à ce que les BMD soient adaptées à leur mission, d'un point de vue opérationnel et financier, afin de contribuer à accélérer le développement durable de l'Afrique sur la base des priorités des pays du Continent;
- b. en veillant à ce que les engagements annoncés par les dirigeants des BMD soient mis en œuvre en temps opportun ;
- c. en veillant à la disponibilité et à l'accès à des niveaux suffisants de financement concessionnel pour soutenir l'ensemble des pays, les contraintes et les fragilités propres à chaque pays étant considérées comme des critères d'admissibilité pour l'accès au financement concessionnel;
- d. en encourageant les BMD à continuer d'offrir des instruments, des garanties et des modalités novateurs, notamment des financements mixtes pour réduire le risque d'investissement et un soutien aux mécanismes de préparation des projets afin d'attirer le secteur privé, y compris dans la perspective de partenariats public-privé (PPP);
- e. en soulignant que les BMD jouent un rôle important à travers le financement de projets de développement en Afrique et en renforçant leurs fonds propres à cet égard, nous encourageons l'utilisation volontaire de droits de tirage spéciaux (DTS) pour l'acquisition



- d'instruments de capital hybride en vue de renforcer l'écosystème de paiement et le commerce intra-africain ;
- f. en stimulant les partenariats visant à lutter contre les menaces de cybersécurité, à partager des connaissances et des technologies et à développer les compétences locales en matière de gestion des systèmes de paiement et de chaîne de valeur de produits, ainsi qu'en matière de collecte rapide de données fiables sur les comportements des consommateurs en vue de l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles ;
- g. en soutenant le mentorat des nouvelles entreprises du secteur de la technologie financière dans le but d'améliorer l'écosystème de paiement de l'Afrique ;
- h. en invitant les BMD à renforcer leur collaboration avec les institutions africaines, en particulier les institutions financières multilatérales africaines et les groupes de réflexion susceptibles de compléter l'action des BMD; en promouvant et en favorisant l'utilisation de guichets régionaux;

4- réformer l'architecture financière mondiale :

- a. nous appelons les institutions multilatérales à faire progresser les réformes de l'architecture financière internationale, y compris, mais sans s'y limiter, l'augmentation du capital et la représentation d'une manière coordonnée et cohérente;
- b. nous encourageons une solution globale au surendettement croissant à travers des mesures immédiates visant à résoudre les problèmes de solvabilité et de liquidité de façon à créer une marge de manœuvre budgétaire qui permettrait aux pays d'investir dans les ODD; nous appelons également à réformer l'architecture de la dette souveraine afin de la rendre inclusive et de prévenir de futures crises de la dette;
- c. en ce qui concerne les conventions fiscales internationales et la mobilisation de ressources intérieures, nous nous engageons à assurer une coopération fiscale internationale pleinement inclusive et plus efficace sur la base de la convention-cadre des Nations unies en matière fiscale, cette démarche sera cruciale pour mobiliser des ressources intérieures à des fins d'investissement dans les ODD;
- d. les pays membres s'engagent à consulter les agences de notation sur les méthodes utilisées pour noter les pays africains ;
- e. nous appelons à une accélération des réformes afin d'éliminer les contraintes d'ordre politique qui pèsent sur les investissements privés.

Enfin, notant que l'IDA est une source importante de financement concessionnel du développement, en particulier pour l'Afrique ; et conscients du fait que la plus grande partie des pays admissibles aux ressources de l'IDA se trouvent en Afrique subsaharienne, les pays d'Afrique subsaharienne ayant bénéficié de près de 75 % des financements de l'IDA au cours de l'exercice 2023 : nous réitérons l'appel de nos chefs d'État aux pays donateurs pour une reconstitution ambitieuse et robuste de l'IDA (IDA-21) à hauteur de 120 milliards de dollars en



vue de relever les défis persistants et nouveaux tels que le changement climatique, l'insécurité alimentaire, le déficit énergétique, l'eau, la transformation numérique, l'intégration régionale et la fragilité.

En conclusion, les résultats des délibérations de notre Caucus africain 2024 seront résumés dans un mémorandum qui sera remis aux chefs des IBW en octobre 2024, à l'occasion des assemblées annuelles du FMI et du GBM à Washington.

Les Gouverneurs des IBW et tous les participants du Caucus africain 2024 remercient chaleureusement son excellence le président Bola Ahmed Tinubu, le ministre des Finances et ministre coordinateur de l'Économie, M. Wale Edun, le Gouverneur de la Banque centrale du Nigeria, D' Olayemi Cardoso, ainsi que l'ensemble des autorités et le peuple de la République fédérale du Nigeria pour les dispositions remarquables qu'ils ont prises aux fins de la réunion et pour leur hospitalité exceptionnelle.

« Vuk'uzenzele » – Levons-nous et faisons-le!